

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le mardi quatre octobre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heures, en la Mairie de Chênex.

- **Divers**
- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Point travaux en cours :**
  - réhabilitation chemin du Mont
  - local ping-pong
  - aménagement local TAP
  - aménagement tri devant bâtiment communal
  - mise en place radars
  - campagne de marquage
- **Point d'avancement projets en cours :**
  - extension école
  - extension salle des fêtes
  - réunion groupe chemins équestres
  - projet ados
- **Informations d'urbanisme**
- **Charte « Nature en ville »**
- **Diagnostic SYANE éclairage public**
- **Création emploi non permanent service périscolaire et modification du tableau des emplois**
- **Modification délibération rétrocession voirie du Pré Anthelme**
- **Point d'avancement révision PLU : (en séance privée du conseil)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 OCTOBRE 2016**

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de présents : 15*

*Nombre de votants : 15*

**Présents :** Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Philippe PARENT, Patricia COLIN, Léon DUVAL, Marianne RICARD, Stéphane ROZE, Mélanie MÜLLER-CARRILLAT, Julie DEYERMENDJIAN, Stéphane MARECHAL, Michel BARROYER, Jean-Luc ROTH, Martine MABUT, Fabian BOURDIN.

Stéphane MARECHAL a été élu secrétaire.

1. **Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 21 juin 2016.**
2. **Retour d'informations réunions diverses**
  - Repas des aînés du dimanche 2 octobre 2016 :

Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers présents pour leur participation à l'organisation du repas.

- Fête de l'automne du samedi 14 octobre 2016 :

Monsieur le Maire souligne le succès et le bon déroulement de cette fête organisée par l'association « Chênex animation » dont il a apprécié le travail collectif en réunissant les associations du village, une manifestation ayant une thématique qui fait sens et un gestion très responsable des moyens mis à disposition.

- CCG : lors des dernières réunions du Conseil Communautaire, les sujets suivants ont été abordés :
  - Avancement des travaux de remplacement de la colonne d'eau potable sur 500m entre Vers et Chênex en raison des multiples fuites
  - Présentation du schéma de développement de la petite enfance sur le territoire genevois
  - Modification des statuts de la CCG suite à la reprise de la compétence économique en conséquence de la loi Notre (à soumettre en conseil municipal de novembre)
  - Transport/mobilité : problème de l'éventuelle fermeture des petites douanes coté Valleiry, projet auto-partage Citiz, contrôle renforcé dans les transports scolaires.

### **3. Divers**

- Projet ados :

Philippe PARENT précise que ce projet nécessite de rénover la cave à tommes (porte, fenêtre, sanitaires et sol) avec la participation des ados, et de mettre en place une charte. Il convient également de demander des devis pour ces travaux et de présenter un projet d'organisation et du fonctionnement pour le prochain conseil municipal.

- Journal :

Martine MABUT sollicite la création d'une commission pour l'élaboration du journal, dont 2 réunions seront à prévoir par année.

Mélanie MÜLLER-CARRILLAT, Patricia COLIN, Martine MABUT et Julie DEYERMENDJIAN seront membres de cette commission.

- Chasse :

Suite à l'arrêté préfectoral règlementant la pratique de la chasse, les zones de réserve de chasse et renforçant la signalétique, les élus souhaitent inviter le Président de l'ACCA chasse de Chênex afin d'échanger sur le sujet et connaître les pratiques sur la commune.

- Conseil municipal des enfants :

Les conseillers s'interrogent sur la pertinence de mettre en place cette année le conseil municipal des enfants compte tenu du faible effectif des élèves de CM1/CM2.

Il a été suggéré d'élargir le concept aux autres classes, de poser la question aux instituteurs dans le cadre du projet scolaire et d'évoquer le sujet à l'occasion du prochain conseil d'école.

#### **4. Point travaux en cours**

- Monsieur Léon DUVAL liste les projets en cours : réhabilitation du chemin du Mont, installation cage de foot, pose de radars pédagogiques supplémentaires, marquage des poubelles de tri de l'aire de jeux, réfection de l'escalier menant à l'atelier TAP, entretien de l'éclairage public, révision et réparation de l'IVECO, marquage voirie, aménagement du nouveau point de tri vers le BTC
- L'installation d'un point d'eau (fontaine) à l'aire de jeux sera prévue pour 2017.
- Un devis a été demandé pour la réalisation des trottoirs route du Moiron devant l'ancienne ferme Parent.
- Une réunion du groupe chemins équestres est à prévoir pour évoquer les conflits d'utilisation pouvant résulter pour les piétons, cavaliers, quads...et déterminer sur plan des chemins pour l'usage de chacun.  
Un rappel des règles d'utilisation des voies publiques est à faire auprès des manèges pour une meilleure sensibilisation.

#### **5. Point projets en cours**

- Projet extension de l'école :

Suite aux dernières observations des conseillers, Monsieur le Maire présente la nouvelle version de l'extension de l'école. Le chiffrage de ce nouveau scénario est en attente.

Les conseillers donnent leur accord de principe sur ce projet pour engager les démarches avec le chiffrage du préau en option.

- Projet rénovation salle des fêtes :

Monsieur le Maire indique qu'il est en cours de négociation sur les honoraires de l'architecte sélectionné pour le projet qu'il souhaiterait pouvoir baisser à 40 000€ (pour 250 000€ de travaux)

#### **6. Informations urbanisme**

Les demandes d'autorisation d'urbanisme ont été étudiées lors de la dernière commission urbanisme. Une présentation du projet de rénovation du corps de ferme de Monsieur Léon DUVAL a également été réalisée par les architectes.

Concernant la demande de PC Barthassat, les élus souhaitent un projet plus abouti de construction de maison.

#### **7. Charte « nature en ville »**

La préservation de la biodiversité est un enjeu fort. En effet, la diversité des êtres vivants est un signe de bonne santé de l'environnement, une garantie de la qualité du cadre de vie et de la santé humaine.

La charte de la nature en ville de la Communauté de Communes du Genevois vise à améliorer la biodiversité dans la gestion des espaces publics communaux en développant une nouvelle approche de l'aménagement et de la gestion de ces espaces.

Cette charte formalise la volonté des acteurs de la CCG d'améliorer la biodiversité de son territoire. Ainsi, elle est proposée à l'ensemble des communes de la CCG.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque commune. L'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger et développer la biodiversité et les milieux naturels de la CCG.

Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la CCG par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives.  
Elle doit permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires.

Après avoir travaillé la Charte avec les services espaces verts de la commune, les élus référents et les services compétents de la CCG, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le niveau 1 et de :

- 1) déclarer avoir pris connaissance des différents niveaux de la Charte,
- 2) s'engager à faire évoluer progressivement les pratiques des espaces publics de la collectivité,
- 3) s'engager à ce que la collectivité respecte les conditions du niveau **2 dans les 2 ans** qui suivent l'année de signature de la charte, et niveau **3 dans les 5 ans.**
- 4) s'engager à tenir à disposition de la Communauté de Communes du Genevois le bilan annuel des actions durant au moins les 3 premières années,
- 5) s'engager à agir au mieux afin de tendre vers le niveau supérieur dans les 5 ans qui suivent l'année de signature de la Charte,
- 6) solliciter l'habilitation à cette Charte.

## **DECISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**- S'engage à respecter la charte nature en ville**

**- Autorise M. le Maire à signer la Charte**

### **8. Diagnostic SYANE éclairage public**

Monsieur le Maire expose que, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2016 l'opération « Diagnostic des installations d'éclairage public figurant sur le tableau en annexe,

d'un montant global estimé à :	1942.00€
avec une participation financière communale s'élevant à :	1456.00€
et des frais généraux s'élevant à :	58.00€

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure du diagnostic, il convient que la commune de Chênex,

- 1) **APPROUVE** le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée
- 2) **S'ENGAGE** à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ne souhaite pas se prononcer pour l'instant sur ce sujet avant d'avoir pu étudier le contenu de l'étude.

Monsieur le Maire propose de demander au SYANE le Cahier des Clauses Particulières qui sera envoyé à chaque conseiller municipal.

Le vote est donc reporté au prochain conseil municipal.

### **9. Création d'un emploi non permanent**

### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des effectifs importants d'enfants inscrits aux services périscolaires à la rentrée 2016-2017, il y a lieu, de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'*animateur périscolaire* à temps non complet à raison de 18 heures, à savoir par contrat d'une durée maximale de 12 mois.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

#### **Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'animateur périscolaire pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires.

#### **Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint territorial d'animation.

#### **Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès sa transmission au contrôle de légalité.

#### **Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**ADOPTÉ :** *à l'unanimité des membres présents*

## **10. Modification du tableau des emplois permanents**

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois d'adjoints technique et d'animation à temps non complet de Mmes Marie SAO PEDRO, Catherine BORTOLOTTI et Elodie VALLENTIEN permettant de réadapter le temps de travail au nouveau système d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2016-2017

Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée des emplois :

- d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 08 septembre 2015 pour une durée de 24,84 heures par semaine, à 24,40 heures par semaine à compter du 1er septembre 2016.
- d'adjoint d'animation de 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 08 septembre 2015 pour une durée de 24,72 heures par semaine, à 25,50 heures par semaine à compter du 1er septembre 2016.
- d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 08 septembre 2015 pour une durée de 26,30 heures par semaine, à 28 heures par semaine à compter du 1er septembre 2016.
- 

**Il est demandé au conseil municipal,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,  
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,  
 Vu le tableau des emplois,

**DE DECIDER :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe
<b>SERVICE : Technique</b>		
Adjoint Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe 19,50/35h annualisé
<b>SERVICE : Technique</b>		
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe 28h/35h annualisé
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe 24,40h/35h annualisé
<b>SERVICE : Animation</b>		
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe 25,50h/35h annualisé

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**11. Modification délibération rétrocession voirie du Pré Anthelme**

**Annule et remplace la délibération n°2015-54**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association Syndicale du Lotissement du Pré Anthelme de rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement.

Suite à la réalisation d'un bornage par un géomètre expert et d'après le plan de division ci-joint, la voirie et les espaces verts du lotissement sont composées des parcelles cadastrées section ZK N°123, 128, 206, 208, 212 et 205 d'une surface totale de 2 761m<sup>2</sup>.

Entendu Monsieur le Maire et après délibérations,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement du Pré Anthelme.
- D'autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire.
- Les frais d'acte de la cession à titre gratuit seront à la charge de la commune.

### **12. Point d'avancement révision du PLU**

Le plan de zonage et le règlement du PLU sont en cours d'élaboration par le groupe de travail qui sera par la suite amené à se prononcer sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de certaines zones et sur les emplacements réservés.

### **13. Retour activités Chênex Sport**

L'association Chênex Sport organise depuis la rentrée 2016 des activités de tennis de table au local du bâtiment technique communal et de volley.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jocelyne COINDET	Marianne RICARD	Léon DUVAL
Patricia COLIN	Philippe PARENT	Mélanie MÜLLER-CARRILLAT

Nadège LAMARLE	Stéphane ROZE	Jean-Luc ROTH
Julie DEYERMENDJIAN		